



Indemnité de repas non payer

Par **stitou84**, le **24/11/2010** à **21:53**

Bonjour,

j'ai un gros probleme mon patron refuse de me payer des indemnités de repas qu'il m'avait promis si je ramenai ma nourriture a moi (donc que j'achete) car étant musulmane je ne manges pas de porc et ses leur specialité, j'ai meme eu le droit a une reflexion de ma patronne "ses pas ma faute si tu ne manges pas de porc", car j'ai le droit de manger pour 3.31e des pates meme pas avec de la sauce ou tres rare si les cuisinier ont le temps des pates nature simple defois sans beure degeulasse, de l'eau et du pain alros qu'un repas est composé logiquement d'une boisson d'une entrée d'un plat viande ou poisson feculant legume et un dessert ici non un plat de pate et une journée deriere de 13h voir plus defois sans pose dans la journée, et je me suis plein aupres du patron qui ma dit si les repas ne te conviens pas, apporte tes repas (placer dans le cassier au chaud cr interdiction de toucher les frigo pour y mettre mes repas), et nous te les recompenserons en indemnités de repas vu que je sors des sous de ma poche ^pour payer mes repas a la fin du cdd j'ai remarquer qu'il ne ma ni enlever ni mis mes indemnités de repas et quand je lui ai fait la reflexion il ma dit en effet ses un oublie du comptable mes ne tinqiete pas tu as 6mois pour te retourner et depuis Aout a nos jour il commence a me dire je ne susi pas obliger de te payer, pas de preuve, et dans les lois je ne suis pas obliger en gros il a gagner des sous sur moi et mois et perdu beaucoup et aujourd'hui je suis encore entrain de les contacté quels sont mes droits??? ou que devrais-je faire??? il me dois quand meme 72.82euros et je suis au chomage avec un mari étudiant donc un revenue pour 2 ses la misere et se sont mes sous qu'il me doit et je veux tout faire pour les recuperés si vous pouvez m'aider merci.

Par **Marion2**, le **24/11/2010** à **22:02**

S'il n'y a aucun écrit, vous ne pouvez rien faire.

Par **stitou84**, le **24/11/2010** à **22:25**

bonjour,

alors si je ne peux rien faire contre eux je peux denoncer aupres de qui? qu'il y a du travail au black? que des produits avec lesquel nous travaillons sont souvent perimé? qu'il ny a pas de date de consigne vis a vis des aliments que des produits reste plus de 1semaine ouvert alors que ses interdit etc.. faut bien que je me venge egalement d'une autre façons? non??